

**إعلان عن مناقصة وطنية ودولية محدودة**

رقم: 08/أ.ل.ص/ش.إ.ع.ت/2024

تعلن شركة الإسمنت عين التوتة عن إجراء مناقصة وطنية ودولية محدودة من أجل:

**Fourniture des manches filtrantes pour filtre à manches -**

- هذه المناقصة موجهة فقط للمصنعين أو ممثليهم الحصريين.
- بإمكان المؤسسات المهتمة بهذا الإعلان سحب دفتر الشروط لدى أمانة لجنة الصفقات للشركة مقابل تسديد مبلغ قدره اربعون ألف دينار جزائري (40.000,00 دج) غير قابل للتعويض.
- حددت مدة إيداع العروض بثلاثين (30) يوما ابتداء من أول تاريخ نشر هذه المناقصة في النشرة الرسمية لصفقات المتعامل العمومي، أو في إحدى الجرائد الوطنية. يسحب دفتر الشروط من طرف المتعهد أو من طرف ممثله المعين لذلك.
- العروض التقنية يجب أن تحتوي على جميع الوثائق المطلوبة في دفتر الشروط وتوضع في ظرف منفصل مغلق يحتوي على العبارة " Offre Technique-N°08/SCM/SCIMAT/2024 "
- العروض المالية يجب أن تحتوي على جميع الوثائق المطلوبة في دفتر الشروط وتوضع في ظرف منفصل مغلق يحتوي على العبارة " Offre Financière-N°08/SCM/SCIMAT/2024 "
- يوضع الظرفين المغلقين في ظرف خارجي مغلق ومجهول لا يحمل إلا العبارة التالية "مناقصة لا تفتح"

إلى السيد أمين لجنة الصفقات لشركة الإسمنت عين التوتة - SCIMAT

- 73 مكرر، شارع بن فليس حي الاخضرار - باتنة - 05000

إعلان عن مناقصة وطنية ودولية محدودة

رقم: 08/أ.ل.ص/ش.إ.ع.ت/2024

**Fourniture des manches filtrantes pour filtre à manches**

- يبقى المتعهدون ملتزمين بعروضهم لمدة 120 يوم ابتداء من تاريخ آخر أجل لإيداع العروض.  
- إمكانية الاطلاع على دفتر الشروط على الموقع : [www.scimat.dz/appeloffres](http://www.scimat.dz/appeloffres)

المجمع الصناعي لإسمنت الجزائر



Groupe Industriel des Ciments d'Algérie

شركة الإسمنت عين التوتة

SOCIETE DES CIMENTS DE AÏN TOUTA

« S.CIM.A.T. »

ش.ذ.ا. - رأسمالها الاجتماعي : 2.250.000.000.00 D.A

N° Identification Fiscale : 099805022210668 - N° Article d'Imposition : 05010212840 - N° Registre de Commerce : 0222106/B/98

**DIRECTION GENERALE**



**Année  
2024**

**SIEGE SOCIAL** : 73 BIS RUE BENFLIS LA VERDURE BATNA BP N° 67 EL BOUSTENE (W.BATNA) - Algérie.

**Tél** : (033)85 13 00 **LIGNES GROUPEES** - **Fax** : (033) 85 11 01 / 85 12 47 - **Site Web** : [www.scimat.dz](http://www.scimat.dz)

# SOMMAIRE

- Article 01 : Objet du cahier des charges.
- Article 02 : Etendue de la fourniture et de la prestation.
- Article 03 : Caractéristiques techniques des filtre à manches.
- Article 04 : Mode de passation
- Article 05 : Obligation du soumissionnaire
- Article 06 : Visite des lieux
- Article 07 : Prix
- Article 08 : Modalité de paiement
- Article 09 : Choix du correspondant bancaire.
- Article 10 : Caution de garantie & de bonne exécution.
- Article 11 : Durée du contrat.
- Article 12 : Délais de livraison.
- Article 13 : Pénalités de retard
- Article 14 : Réception de la fourniture
- Article 15 : Frais bancaires.
- Article 16 : Garantie
- Article 17 : Emballage et marquage.
- Article 18 : Expédition et transport
- Article 19 : Origine et provenance de la fourniture.
- Article 20 : Langue utilisée
- Article 21 : Validité de L'offre
- Article 22 : Forme de la soumission
- Article 23 : Critères de Choix
- Article 24 : Retrait du cahier des charges
- Article 25 : Exigence santé, sécurité et environnemental.
- Article 26 : Eclaircissement aux dossiers d'appel d'offres
- Article 27 : Dispositions générales et administratives
- Article 28 : Résiliation.
- Article 29 : Cession.
- Article 30 : Force majeure.
- Article 31 : litiges
- Article 32 : Impôt et taxes
- Article 33 : Dépôt des offres.

## ANNEXES

- ✓ Annexe 1 : Fiche d'identification du soumissionnaire.
- ✓ Annexe 3 : Déclaration à souscrire
- ✓ Annexe 3 : Délégation du pouvoir
- ✓ Annexe 4 : Lettre de soumission
- ✓ Annexe 5 : Déclaration de probité
- ✓ Annexe 6 : Visite des lieux.
- ✓ Annexe 7 : Plan du panier.
- ✓ Annexe 8 : Caractéristiques technique du filtre à manche et de la poussière.
- ✓ Annexe 9 : Fiche de renseignement soumissionnaire étranger.

## **Article 01 : Objet du cahier des charges**

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les termes et les conditions auxquels le soumissionnaire doit se conformer pour la fourniture des manches filtrantes neuves destinées pour les filtres à manches assurant le dépoussiérage des fours et broyeurs cru de la cimenterie Ain Touta telles que définies à l'article 2.

**Ce cahier des charges est destiné aux fabricants des manches filtrantes ou les représentants exclusifs.**

## **Article 02 : Etendue de la fourniture**

L'étendue de la fourniture consiste à fournir **Sept Milles (7.000)** manches filtrantes neuves en fibre de verre PTFE selon les exigences techniques suivantes:

- Dimension de la manche filtrante est de 148 x 5515 mm
- le poids du feutre 770g/m<sup>2</sup>
- Résistance à des températures traversant le filtre en continu **260°C** avec des pointes supérieures ou égale **280°C**.
- Avoir d'excellentes propriétés de filtration permettant d'obtenir des niveaux de rejet inférieur ou égale à **10 (Mg/Nm<sup>3</sup>)**.
- Résistant à l'abrasion générée par les éléments chimiques véhiculés par les gaz provenant des fours vers le filtre à manches. (bon aux acides, bons ou moyens aux bases et bon aux l'hydrolyses).

## **Article 03 : Caractéristiques techniques des filtres à manches existants**

Les caractéristiques techniques des filtres à manches ainsi que la matière traversant le filtre à manches sont annexées au présent cahier des charges (**Annexes 08**).

## **Article 04 : Mode de passation**

Le présent cahier des charges est lancé selon le mode : **Avis d'Appel d'Offres National et International Restreint**, conformément à la procédure de passation des marchés SCIMAT.

## **Article 05 : Obligation du soumissionnaire**

- Fournir les Notices d'utilisation, d'instructions ou tous autres documents jugés nécessaires par les deux parties, cette documentation doit être fournie en langue française ou anglaise

## **Article 06 : Visite des lieux :**

- En plus des données techniques ci-dessus, le soumissionnaire **peut** visiter et examiner les lieux où seront installées les manches filtrantes, afin de réunir sous sa propre responsabilité tous les renseignements qui pourraient lui être nécessaires et prendre à cet effet un engagement contractuel à la réussite d'objet du cahier des charges (**Annexe 06**).
- Les frais résultant de cette visite seront à la charge du soumissionnaire.
- Les Soumissionnaires étrangers devront annoncer leur visite à la SCIMAT (une semaine) avant leur déplacement tout en renseignant soigneusement la fiche citée en (**Annexe 09**).

## Article 07 : Prix

Les prix sont fermes, non révisables et non actualisables pour toute la durée de l'exécution du contrat.

## Article 08: Modalités De Paiement

- Pour les soumissionnaires locaux : 100% du montant total de la fourniture par Chèque ou Virement bancaire après réception sur le site du Client et contre présentation du Procès-Verbal de réception de conformité et factures commerciales.
- Le soumissionnaire local doit préciser dans son offre financière le moyen de paiement choisi (Chèque ou Virement bancaire).
- Pour les soumissionnaires étrangers : 100% du montant total à la mise à FOB ou CFR par Remise documentaire ou Crédit documentaire (selon le choix du soumissionnaire).
- Le soumissionnaire étranger doit préciser dans son offre financière le moyen de paiement choisi (Remise documentaire ou Crédit documentaire).

## Article 09 : Choix du correspondant bancaire

Le choix du correspondant bancaire est du ressort de la Banque Extérieur d'Algérie (BEA), le soumissionnaire doit accepter les conditions de la Banque Extérieure d'Algérie en matière de choix du correspondant bancaire.

## Article 10 : Cauton de garantie et de bonne exécution

### ➤ Pour les soumissionnaires étrangers :

Une caution bancaire de garantie et de bonne exécution de **10%** du montant global du contrat sera émise par le soumissionnaire attributaire du marché dans la banque du client **avant mise à FOB ou CFR de la fourniture.**

Cette caution sera libérée après l'expiration de la durée de garantie et la signature contradictoire du PV la réception définitive telle que définie à **l'article 14-3.**

### ➤ Pour les soumissionnaires locaux :

Une caution bancaire de garantie et de bonne exécution de **10%** du montant global du contrat sera émise par le soumissionnaire attributaire du marché dans une banque de droit algérien **avant la livraison sur site du client.**

Cette caution sera libérée après l'expiration de la durée de garantie et la signature contradictoire du PV la réception définitive telle que définie à **l'article 14-3.**

## Article 11 : Durée du contrat

Le contrat est valide jusqu'à la réception définitive.

## Article 12 : Délais de livraison

Le soumissionnaire doit préciser dans son offre les délais de livraison de sa fourniture.

### ➤ Pour les soumissionnaires étrangers :

- Le délai de livraison en mode **FOB**.
  - Le délai de livraison en mode **CFR**.
- **Pour les soumissionnaires locaux :**
- Le délai de livraison sur son site de livraison en Algérie.

**N.B :**

- Le délai de livraison commence à courir après notification de la mise en vigueur du contrat.
- les livraisons partielles ne sont pas autorisées.
- Le Transbordement de la marchandise n'est pas autorisé.

**Article 13 : Pénalités de Retard**

En cas de retard imputable au soumissionnaire retenu par rapport au délai de livraison contractuel, une pénalité de retard de 0,5 % par semaine de retard sera appliquée sur le montant total du contrat.

Le montant cumulé des pénalités de retard ne saurait excéder les 05% du montant total du contrat.

En cas de retard imputable au soumissionnaire retenu dans la transmission des documents d'expédition (Article 18-1) via la Banque de l'Acheteur engendrant des frais supplémentaires à l'Acheteur seront obligatoirement imputées au soumissionnaire retenu.

**Article 14 : Réception de la fourniture**

La réception de la fourniture se fera de la manière suivante :

**14. 1/- Réception de conformité :**

Une réception de conformité aura lieu sur le site du client SCIMAT (Cimenterie de Ain Touta) sanctionnée par l'établissement d'un procès-verbal de réception de conformité, signé par les deux parties.

L'Acheteur procédera à l'invitation du soumissionnaire retenu par fax ou Mail environs après réception de la fourniture sur site du client.

Les frais de transport, d'hébergement et restauration en Algérie sont à la charge du soumissionnaire retenu.

En cas d'absence du soumissionnaire retenu lors de la réception de conformité le client se réserve le droit de procéder à la réception de conformité sous l'entière responsabilité du soumissionnaire retenu.

**14. 2/- Réception provisoire**

La réception provisoire sera prononcée sur le site du client, après la mise en place de la fourniture et mise en service des fours. Elle fera l'objet d'un procès-verbal de réception provisoire signé conjointement, sur lequel seront consignées les réserves éventuelles formulées par le client.

L'Acheteur procédera à l'invitation du soumissionnaire retenu par fax ou Mail trente (30) jours à l'avance.

En cas d'absence du soumissionnaire retenu lors de la réception provisoire le client se réserve le droit de procéder à mise en place de la fourniture sous l'entière responsabilité du soumissionnaire retenu.

#### **14. 3/- Réception définitive**

La réception définitive sera prononcée après la réception provisoire et l'expiration de la durée de garantie.

Le soumissionnaire doit au préalable lever toutes les réserves constatées lors de la réception provisoire.

Après examen général des clauses contractuelles et si à l'issue duquel aucune réserve n'a été constatée, il sera dressé un procès-verbal signé par les deux parties prononçant la réception définitive,

Cette réception met fin à la période de garantie et entraîne la main levée de la caution de garantie et de bonne exécution.

#### **Article 15 : Frais bancaires**

➤ **Le Soumissionnaire :**

Prendra à sa charge tous les frais bancaires hors Algérie sur les paiements effectués en sa faveur par le Client.

➤ **Le client :**

Prendra en charge tous les frais bancaires qui seront dus en Algérie sur les paiements effectués au bénéfice du soumissionnaire.

#### **Article 16 : Garantie**

- Le Soumissionnaire doit garantir la fourniture contre tout vice de conception apparent ou caché, tout défaut des dimensions ou des matériaux utilisés pour la fabrication des manches filtrantes.
- Le soumissionnaire doit garantir que les spécifications techniques, dimensionnelles et de performance sont conformes au présent cahier des charges et aux normes en vigueur.
- Le soumissionnaire doit garantir que La fourniture se monte en place sans aucune modification.
- Dans le cas où l'Acheteur (SCIMAT) constaterait une non-conformité quantitative et / ou qualitative des produits, le soumissionnaire retenu sera tenu de livrer à ses frais les quantités manquantes ou de remplacer les produits non-conformes, dans un délai compatible avec la durée minimale technique pour la fabrication des matériaux et leur transport, à partir de la date de réclamation du l'Acheteur.
  
- Pendant la période de garantie le soumissionnaire retenu s'engage à remplacer à ses frais, et dans les plus brefs délais toutes les manches reconnues défectueuses ou non conformes aux spécifications techniques, dimensionnelles et de performance par mode d'expédition CIF ou livraison sur site de la cimenterie.
- En cas de mal fonctionnement et/ou défaillance du filtre à manche du fait de la responsabilité du soumissionnaire qui affecte la marche normale des fours ou des broyeurs cru, le soumissionnaire dépêchera sur site à ses frais et dans les 72 heures un technicien pour évaluation, intervention et réparation ou remplacement.
- Toute fourniture remplacée sous le couvert de la garantie aura une garantie de durée égale au complément de la durée de la fourniture d'origine, à compter de sa date de remplacement.
- Le soumissionnaire garantira sa fourniture (les manches) pour une durée de garantie complète minimale **de Trente Six (36) Mois.**

## **Article 17 : Emballage et marquage**

### **17-1/- Emballage.**

Le soumissionnaire retenu s'engage à livrer la fourniture du présent cahier des charges, conforme aux normes préconisées pour l'expédition de telles fournitures et ce de manière que le soumissionnaire retenu ne puisse dégager sa responsabilité en invoquant un mauvais emballage.

Le soumissionnaire est seul responsable vis-à-vis de l'Acheteur de la qualité de l'emballage, réputé avoir exécuté suivant les règles de transport maritime ou terrestre, celui-ci devra assurer à son contenu une parfaite protection contre les risques de transport lors de diverses manipulations.

### **17-2/- Marquage**

Le marquage relatif aux précautions de manipulation des conteneurs, palette dues à la nature du produit ; doit être impérativement apposé.

Le soumissionnaire retenu doit identifier très clairement et de façon indélébile chaque conteneur et palette de la manière suivante :

- Groupe GICA
- Filiale : Société des Ciments Aïn Touta (SCIMAT).
- Contrat N :.....
- Port d'embarquement.....
- Port de débarquement.....
- N° de colis : .....
- Poids brut : .....
- Poids net : .....
- Toute mention indispensable, en français ou en anglais, pour la protection des de la fourniture telles que HAUT, BAS, FRAGILE, MANIPULER AVEC SOIN, PARAPLUIE (à stocker sous abri).

Le principe général des dispositions qu'il doit prendre est qu'il ne puisse en aucun cas dégager sa responsabilité pour des détériorations dues à un manque de marquage, ou un emballage et/ou conditionnement insuffisant et d'un stockage inadéquat au cours des différentes opérations de manutention jusqu'à la réception au port de débarquement.

## **Article 18 : Expédition \_ transport.**

L'expédition sera prise en charge par le Soumissionnaire étranger retenu, elle se fera selon le mode choisi par le Client (FOB ou CFR suivant Incoterms 2020).

Le Client prendra en charge les opérations au port de débarquement, et le transport jusqu'au site de la Cimenterie.

### **18.1 Pour les soumissionnaires étrangers :**

Chaque expédition doit être accompagnée des documents d'expédition suivants.

#### **a) Documents**

Les documents ci-après seront envoyés par le canal bancaire à l'Acheteur.

- Factures commerciale en dix (10) exemplaires
- Liste de colisage en quatre (04) exemplaires
- Connaissance Clean on Bord, en deux (02) exemplaires originaux à l'ordre de la BEA Batna, notifié ou donneur d'ordre.
- Deux (02) exemplaires du certificat d'origine visé par la chambre de commerce.
- Deux (02) exemplaires de fiches techniques.

- Deux(02) exemplaires du certificat de conformité.
- Une (01) copie de la caution de garantie de bonne exécution délivrée par la banque extérieure d'Algérie.
- EUR1 s'il ya lieu

Les documents ci-après seront envoyés par courrier express (DHL) à l'Acheteur dans les Soixante Douze (72) heures qui suivent l'expédition.

- Un jeu (01) complet de documents énumérés ci-dessus dont une copie originale du connaissance Clean on Bord.

**b) Transport :**

Conformément au mode d'expédition choisi par le Client (FOB, CFR suivant Incoterms 2020). Pour le mode FOB port desservi par la CNAN, le soumissionnaire retenu accordera la priorité à la Compagnie Algérienne de Navigation (CNAN). En cas de non disponibilité de la CNAN, et afin de respecter les délais de livraison convenus, le soumissionnaire retenu peut choisir un autre armateur ; il doit à cet effet aviser le Client à l'avance.

Le principe de choix à respecter étant un départ navire imminent payable en monnaie algérienne (DZD).

**NB :**

- Les transbordements de marchandises sont interdits.
- Les livraisons partielles ne sont autorisées.

**18.2 Pour les soumissionnaires locaux :**

**a) Documents :**

Chaque expédition doit être accompagnée des documents d'expédition suivants

- Un jeu de trois (03) factures dument approuvées.
- Un jeu de trois (03) bons de livraison.

**b) Transport :**

- Le transport est à la charge du soumissionnaire depuis son usine jusqu'au site de la l'Acheteur SCIMAT (Cimenterie Ain Touta wilaya de Batna).

**Article 19 : Origine et Provenance de la fourniture.**

Le soumissionnaire doit indiquer dans son offre le pays d'origine ou seront fabriqués les manches à fournir, et le pays de provenance.

**Article 20 : Langue utilisée.**

La langue à utiliser pour la présentation des documents de la soumission est l'Arabe, le française ou l'anglaise.

**Article 21 : Validité de L'offre**

Le soumissionnaire restera engagé par son offre pendant une durée de Cent Vingt (120) jours à compter de la date d'ouverture des d'offres.

Dans le cas où la société n'est pas en mesure d'attribuer le marché et le notifier avant l'expiration du délai de validité des offres, elle peut le proroger d'un mois supplémentaire.

## **Article 22 : Forme de la soumission**

La soumission doit être présentée sous deux enveloppes (N° 1, N° 2) fermées et portant chacune :

- **L'enveloppe (N°1)** fermée, contenant l'ensemble des documents exigés, tels que définis et portant l'indication :

**OFFRE TECHNIQUE**  
**N° 08/SCM/SCIMAT/2024**

- **L'enveloppe (N°2)** fermée, contenant l'ensemble des documents exigés, tels que définis et portant l'indication :

**OFFRE FINANCIÈRE**  
**N° 08/SCM/SCIMAT/2024**

Les deux enveloppes doivent être contenues dans une troisième **enveloppe extérieure anonyme fermée**, dans laquelle sont portées uniquement les mentions suivantes :

« A NE PAS OUVRIR »

**A MONSIEUR LE SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION DES MARCHÉS - SCIMAT**  
**73 BIS RUE BENFLIS LA VERDURE BATNA 05000**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL ET INTERNATION RETREINT N° 08/SCM/SCIMAT/2024**  
**FOURNITURE DES MANCHES FILTRANTES POUR FILTRE A MANCHES**

### **22.1) L'enveloppe Technique (1) :**

L'enveloppe technique (1) portant la mention (**Offre technique**) renferme notamment les documents suivants :

- **Pour les Soumissionnaires étrangers et Locaux**

1. Fiche d'identification du soumissionnaire (**Annexe 1**) dûment renseignée, signée cachetée et portant la griffe du soumissionnaire.
2. Déclaration à souscrire (**Annexe 2**) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire.
3. Attestation de délégation de pouvoir (**Annexe 3**) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire (**cette annexe doit être fournie dans le cas où la personne, engageant le soumissionnaire, n'est pas le responsable statutaire**).
4. Déclaration de probité (**Annexe 5**) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire.
5. Attestation d'exclusion des intermédiaires (**Annexe 6**) dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire.
6. **Offre technique proprement dite contenant :**
  - **Fiche technique des manches**

- Exigences de l'article 2.1 du cahier des charges.
  - Schémas dimensionnels détaillés de la manche filtrante proposée.
7. Une copie des statuts de l'entreprise ou autres documents équivalents justifiant l'habilitation du signataire des documents.
  8. Une Copie des Bilans des années 2020, 2021 et 2022.
  9. Une copie de la quittance de paiement du retrait du cahier des charges.
  10. Le présent cahier des charges comportant le cachet du secrétariat de la commission des marchés de la SCIMAT paraphé par le soumissionnaire sur chaque page portant sur sa dernière **page n° 16** la mention **"Lu et accepté "** par le soumissionnaire.
  11. Les références bancaires (RIB)
  12. Une copie des références professionnelles dans la fourniture des manches filtrantes en fibre de verre destinées aux cimenteries en Algérie, objet du cahier des charges avec présentation des justificatifs (Attestation de bonne exécution). **les soumissionnaires n'ayant pas d'attestation de bonne exécution, ne seront pas rejetés et ne seront pas notifier de manque de document).**
  13. Copie de l'Attestation en tant que fabricant, délivré par un organisme tiers habilité du pays du fabricant probant le statut de Fabricant.
  14. Une copie de l'attestation d'exclusivité pour les représentants exclusifs des fabricants.
  15. Registre de commerce ou document équivalent.

➤ **Pour les Soumissionnaires Locaux :**

16. Une copie du NIF, AI.
17. Une copie du registre de commerce.
18. Les attestations de mise à jour (CNAS, CASNOS)
19. Une copie d'attestation fiscale (Extrait de rôle)
20. Une Copie de l'attestation de dépôt légale des comptes sociaux (dernier exercice).

**Remarque : Les documents ci-dessus doivent être en cours de validité.**

**22.2) Enveloppe financière (2) :**

L'enveloppe financière (2) portant la mention **(Offre Financière)** renferme notamment les documents suivants :

**Pour les soumissionnaires étrangers :**

L'enveloppe (**N°2**) portant la mention « **OFFRE FINANCIÈRE** » doit renfermer pour **deux variantes :**

- + Une variante eu mode FOB.
- + **Et** une variante en mode CFR.

**Chaque variante** doit comporter les documents suivants :

1. Une lettre de soumission, établie selon l'**Annexe 04**, dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire. **(Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ce document seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents).**
2. Offre financière **détaillée quantitativement et estimativement pour chaque Lot comme suit :**

Montant FOB	Montant CFR
- Les Quantités	- Les Quantités
- Les prix unitaires	- Les prix unitaires
- Le montant total	- Le montant total
- Les frais d'emballage,	- Les frais d'emballage,
- Les frais de mise à FOB port indiqué,	- Les frais de mise à CFR port indiqué.

- Le montant total FOB arrimé	- Le montant CFR port d'arrivée
- Les délais de livraison de la fourniture.	- Les délais de livraison de la fourniture.
- Les garanties.	- Les garanties.

**(Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ce document seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents).**

**N.B:** Le Client se réserve le droit de choisir le mode qui lui convient (FOB ou CFR) lors de la signature du contrat en cas d'attribution du marché à un soumissionnaire étranger,

**Pour les soumissionnaires locaux :**

1. Une lettre de soumission établie selon l'**Annexe 04**, dûment renseignée, signée, cachetée et portant la griffe du soumissionnaire **(Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ce document seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents).**
2. Offre financière détaillée quantitativement et estimativement Comme suit ;
  - Les Quantités
  - Les prix unitaires (HT)
  - Le montant total de l'offre en (TTC) livraison à destination.
  - Le délai de livraison de la fourniture.
  - La durée de garantie.

**(Les soumissionnaires n'ayant pas présenté ce document seront rejetés et ne seront pas notifiés de manque de documents).**

**Les prix sont fermes, non révisables et non actualisables pour toute la durée de l'exécution du contrat.**

**Article 23 : Critères de choix**

Le choix des soumissionnaires s'effectuera suivant les critères d'évaluation ci-dessous :

**A. Critères d'évaluation technique : (30 Points)**

- Durée de garantie : ..... 10 Points
- Références professionnelles du Soumissionnaire : ..... 10 Points
- Délai de livraison de la fourniture : ..... 10 Points

**Méthode d'évaluation des offres techniques :**

- Les soumissionnaires ayant proposé la durée de garantie la plus élevée auront la note maximale, les autres soumissionnaires suivront au PRORATA.
- Les soumissionnaires ayant proposé le nombre le plus élevé de références professionnels des cinq (05) dernières années dans la fourniture objet du cahier des charges justifiées par des attestations de bonne exécution auront la note maximale, les autres soumissionnaires suivront au PRORATA.
- Les soumissionnaires ayant proposé le délai de livraison le plus court aura la note maximale, les autres soumissionnaires suivront au PRORATA.

**NB :**

**Une déduction de 15 points sur la note totale technique pour les soumissionnaires ayant des antécédents avec la SCIMAT dans les Trois (03) dernières années. (Litiges, mises en demeures, résiliation).**

## **B. Critères d'évaluation financière : (70 Points)**

- Montant de la Soumission FOB/CFR : ..... **70 Points**

### **Méthode d'évaluation des offres financières :**

- Le soumissionnaire ayant proposé le montant le moins disant aura la note maximale, les autres soumissionnaires suivront au PRORATA.

### **Cas d'évaluation comparative entre les offres des soumissionnaires locaux et ceux étrangers :**

- Le montant retenu pour l'évaluation de l'offre financière pour les soumissionnaires locaux est le montant total de l'offre en TTC ;
- Le montant retenu pour l'évaluation de l'offre financière pour les soumissionnaires étrangers est la contrevaletur en Dinar algérien du montant total de l'offre en CFR en lui rajoutant le montant approximatif des frais d'approche relatifs à l'opération d'importation, il sera calculé selon la formule suivante :

**Montant retenu pour l'évaluation = (Montant de l'offre en CFR X taux de change) + Frais d'Approche**

**Les frais d'approche :** représentent la somme des items suivants :

1. Les droits et taxes de douane (calculés par le transitaire conventionné avec la SCIMAT aux taux applicables par la réglementation douanière algérienne).
2. L'assurance (au taux de 0,05% du montant de la fourniture en FOB ou CFR).
3. Les frais de la prestation de dédouanement (d'une valeur de 35 000 DA).

**Taux de change :** le taux de conversion pris pour le calcul de la contre-valeur en Dinar algérien, sera celui du jour de l'ouverture des plis.

**Note Finale = Note Technique + Note Financière**

## **B. Cas d'égalité de la note finale entre les soumissionnaires :**

En cas d'égalité de la note finale entre deux ou plusieurs soumissionnaires, l'offre retenue sera celle qui a totalisé la meilleure note financière.

## **Article 24 : Retrait du cahier des charges.**

Le cahier des charges peut être retiré auprès du Secrétariat de la Commission des Marchés de la SCIMAT (sis 73 Rue Benflis la Verdure Batna 05000) par le Soumissionnaire ou son représentant dûment mandaté, ou envoyé par E-mail, contre paiement ou virement d'un montant de 40.000,00 DA ou son équivalent en devise convertible au Dinar Algérien, suivant le cours de change du jour du virement.

Les coordonnées bancaires seront transmises au Soumissionnaire intéressé suite à une demande officielle à l'adresse : **secretariat.cmf@scimat.dz**

## **Article 25 : Exigences santé, sécurité et environnemental**

Le soumissionnaire doit tenir compte des exigences relatives à la protection de la santé, sécurité, environnement et l'installation liées à son produit et à son emballage.

## **Article 26 : Eclaircissement aux dossiers d'appel d'offres**

- Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier de l'appel d'offres peut notifier sa demande à la SCIMAT, par écrit au plus tard **Dix (10)** jours avant la date de dépôt des offres, envoyée par fax sur le numéro **033.80.74.28** ou par mail sur l'adresse suivante : [secretariat.cmf@scimat.dz](mailto:secretariat.cmf@scimat.dz)
- La SCIMAT répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement sur le dossier d'appel d'offres, qu'elle aura reçue au plus tard **Trois (03)** jours avant la date limite fixée à la remise des offres.
- Des copies de la réponse de la SCIMAT seront adressées à tous les soumissionnaires qui ont retiré les cahiers des charges.

## **Article 27 : Dispositions générales et administratives**

### **27.1 Soumissionnaires exclus de la participation à l'appel d'offres :**

- Les entreprises en état de liquidation des biens ou de redressement judiciaire et les personnes physiques dont la faillite personnelle a été prononcée.
- Les entreprises dans lesquelles les administrateurs de la société, les gestionnaires ou les membres de la commission des marchés possèdent des intérêts financiers et personnels de quelque nature que ce soit.
- Les entreprises affiliées aux consultants ayant contribué à préparer tout ou partie des dossiers d'appel à la concurrence.
- Les entreprises constituées d'ex-employés du Groupe « GICA » et ses filiales ayant quittés leurs fonctions depuis une période inférieure à Quatre (04) années.
- Les entreprises qui se sont désistées après attribution d'un marché.
- Les entreprises qui ont manqué à leurs obligations contractuelles ayant donné lieu à une résiliation de leurs marchés torts exclusifs.
- Les entreprises inscrites au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanière et commerciale.
- Les entreprises qui ont fourni délibérément des informations qui sont avérés inexacts.
- Les entreprises qui commettent des manœuvres frauduleuses à travers notamment :
  - ✓ Une présentation erronée des faits afin d'influer sur le processus de passation du marchés.
  - ✓ Une entente illicite avec un ou plusieurs autres soumissionnaires au préjudice de la structure contractant.
  - ✓ A l'origine d'une tentative de quelque nature qu'elle soit visant à influer sur l'évaluation et la décision d'attribution des marchés.
- Les entreprises qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant leur probité professionnelle.
- Les entreprises qui ne justifient pas du dépôt légal de leurs comptes sociaux.
- Les entreprises qui ne sont pas en règle avec leurs obligations fiscales et parafiscales.
- Les entreprises qui ont fait l'objet d'une condamnation pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale.
- Les entreprises qui se sont désisté pendant la durée de validité des offres sans motif valable.

- Les entreprises qui ont été inscrites sur la liste des opérateurs économiques exclus de participer aux marchés du Groupe GICA.
- Les entreprises qui ont été partie d'un contentieux les opposants à l'une des filiales du Groupe GICA.
- Les entreprises ayant fait une fausse déclaration.

### **27.2 Marge préférentielle :**

- La marge de préférence de 25 % est accordée aux produits d'origine algérienne, manufacturés localement, sur présentation d'un certificat d'origine algérienne par les soumissionnaires concernés.
- Le certificat d'origine algérienne est délivré, à la demande du soumissionnaire, par la chambre de commerce et d'industrie.
- La marge de préférence citée à l'alinéa précédent est accordée uniquement aux entreprises de droit algérien, personne physique ou société dont le capital social est détenu majoritairement par des nationaux résidents, à concurrence de la part détenue par les nationaux résidents.
- L'octroi de la marge de préférence citée ci-dessus est accordé au stade de l'évaluation des offres financières. Elle est appliquée aux offres financières des soumissionnaires pré-qualifiés techniquement, conformément aux critères de choix fixés dans le cahier des charges.
- Le prix des offres financières des soumissionnaires étrangers et des sociétés de droit algérien, dont le capital social est détenu majoritairement par des étrangers, tous droits et taxes compris, sont majorés de 25% à concurrence de la part détenue par les étrangers.
- Dans le cas d'un groupement mixte, le pourcentage de 25% cité ci-dessus est minoré à concurrence de la part que détient l'entreprise algérienne dans le groupement, dans la limite de la part détenue par les nationaux résidents dans l'entreprise.

### **Article 28: Résiliation**

La résiliation du contrat peut intervenir dans les cas suivants :

1. L'inexécution totale ou partielle de l'une des obligations du contrat par l'une des parties, l'autre aura la faculté de résilier le contrat aux torts exclusif de la partie défaillante.
2. L'atteinte du taux de Cinq (5%) des pénalités de retard du montant total du contrat, la SCIMAT se réserve le droit de résilier le contrat au tort exclusif du Vendeur.
3. En cas de liquidation ou faillite de l'une ou l'autre partie contractante.

Pour chacun des points **1,2 et 3**, la SCIMAT adresse une **première mise en demeure** confirmée par lettre recommandée avec accusé de réception au soumissionnaire. Au cas où cette mise en demeure restera sans effet dans un délai **de Dix (10) jours** calendaires, **une deuxième mise en demeure** sera adressée au soumissionnaire.

Dans le cas où la deuxième mise en demeure restera sans effet dans un délai de **Dix (10) jours** calendaires, le client pourra prononcer la résiliation du contrat aux torts exclusif du soumissionnaire.

### **Article 29 : Cession**

Aucune des deux parties n'aura le droit de céder ou de transmettre ses droits et obligations dérivant du présent contrat sans avoir obtenu l'autorisation de l'autre partie contractante.

## **Article 30 : Force Majeure**

On entend par force majeure tout évènement imprévisible, irrésistible, insurmontable, hors du contrôle des parties lorsque cet acte ou évènement à une incidence directe sur l'exécution du contrat.

Au cas où interviendrait un évènement qui consisterait un cas de force majeure, les obligations de l'une ou des deux parties affectées par la force majeure seraient prorogées automatiquement d'une durée égale au retard entraîné par la survenance du cas de force majeure.

Il reste entendu que cette prorogation n'entraînera pas de pénalité à la charge de la partie empêchée.

La partie qui invoque le cas de force majeure devra aussitôt après la survenance d'un cas de force majeure adresser une notification « express » à l'autre partie. Cette notification devra être accompagnée de toutes les informations circonstanciées, utiles et intervenir dans les huit jours calendaires suivants

Tout retard pour cas de force majeure non notifié dans les conditions et les formes ci-dessous ne sera en aucune façon retenu pour le de compte du délai contractuel ni opposable.

Dans tous les cas, la partie concernée devra prendre toutes dispositions utiles pour assurer, dans le plus bref délai, la reprise normale de l'exécution des obligations affectées par le cas de force majeure.

## **Article 31 : Litiges**

Tout différend né de l'exécution et/ou de l'interprétation de l'une des clauses du contrat doit donner lieu au préalable à un règlement à l'amiable.

Au cas où il serait impossible de parvenir à un accord à l'amiable, tout différend, découlant du contrat sera :

- Soumis au tribunal de Batna dans le cas où l'attributaire du marché est un local ;
  - Tranché définitivement suivant le règlement de conciliation et d'arbitrage de la chambre de commerce internationale dans le cas où l'attributaire du marché est un étranger.
- Le droit algérien sera applicable.

## **Article 32 : Impôt et taxes.**

### ➤ **Le Vendeur prendra, à sa charge :**

L'ensemble des droits, taxes et impôts de toute nature, frappant hors d'Algérie, dans le cadre de l'exécution de ses obligations contractuelles.

### ➤ **L'Acheteur prendra à sa charge :**

Tous les impôts, droits et taxes frappant en Algérie dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

## **Article 33 : Dépôt des offres**

La date limite de dépôt des offres auprès du secrétariat du marché de la filiale de la SCIMAT est fixée au plus tard le **09/07/2024** Avant **10h45** soit **Trente (30) jours** à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offre dans la presse nationale (**09/06/2024**).

Toute soumission déposée après ce délai sera rejetée.

Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance publique d'ouverture des plis qui se tiendra le **09/07/2024** à **11h00** au siège de la direction générale de la SCIMAT à Batna.

Les offres doivent être déposées par les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandaté auprès du secrétariat de commission des marches de la filiale.

L'enveloppe technique contenant l'ensemble des documents exigés, tels que définis dans l'article **22.1** relatif aux documents constitutifs de l'offre technique, est placée dans une enveloppe fermée portant la mention « **Enveloppe Technique** » et « **Nom, Adresse et Cachet de la Société** ».

L'offre financière contenant l'ensemble des documents exigés, tels que définis dans l'article **22.2** relatif aux documents constitutifs de l'offre financière, est placée dans une enveloppe fermée portant la mention « **Enveloppe financière** » et « **Nom, Adresse et Cachet de la Société** ».

Les deux enveloppes fermées relatives à l'offre technique et financière sont placées à l'intérieur d'une enveloppe extérieure sur laquelle sont portées uniquement les mentions suivantes :

**« A NE PAS OUVRIR »**

**A Monsieur le Secrétaire de la Commission des Marchés - SCIMAT**

**73 Bis Rue Benflis la verdure Batna 05000**

**Appel d'Offre Nationale et International Restreint**

**N° 08/SCM/SCIMAT/2024**

**« Fourniture des Manches Filtrantes pour Filtre à Manches »**

**Lu et accepté**

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

### **Important**

- 1- L'ouverture publique des plis se fera au siège de la société des ciments d'Ain Touta – Batna, le **09/07/2024** à **11h00**.
- 2- Il est à préciser qu'aucune négociation sur les prix proposés par les soumissionnaires n'est autorisée après l'ouverture des plis pour le choix du prestataire,
- 3- La SCIMAT se réserve le droit de ne pas donner suite au présent cahier des charges.
- 4- Le soumissionnaire ne peut prétendre à aucun remboursement dans les cas suivants;
  - \* Les frais du retrait du cahier des charges ;
  - \* L'offre non retenue ;
  - \* L'avis d'appel d'offres infructueux ou annulé.

**ANNEXE 01**

**FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE**

Raison sociale : .....

Nationalité : .....

Forme juridique de la société : .....

Capital social : .....

Adresse du siège social : .....

Date de création : .....

Domaine d'activité : .....

Effectifs : .....

Résultats financiers des trois dernières années :

- Année 2020 : .....
- Année 2021 : .....
- Année 2022 : .....

Fait à ....., le .....

Le soumissionnaire  
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

**ANNEXE 2**  
**DECLARATION A SOUSCRIRE**

Dénomination de la société : .....

Ou raison sociale : .....

Adresse du siège social : .....

Forme juridique de la société : .....

Montant du capital social : .....

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers, ou autre (à préciser) de : .....

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché : .....

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de la société et des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché : .....

Le déclarant atteste que la société est qualifiée et/ou agréée par un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par des textes réglementaires : ..... **J'atteste**  ..... **Je n'atteste pas**

Dans l'affirmative : (indiquer l'organisme qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration) : .....

Le déclarant atteste que la société a réalisé pendant les trois dernières années un chiffre d'affaires annuel moyen de : (indiquer le montant du chiffre d'affaires en chiffres et en lettres) : .....

Existe-t-il des privilèges et nantissement inscrits à l'encontre de la société au greffe du tribunal, section commerciale : ..... **OUI**  ..... **NON**

Dans l'affirmative : (préciser la nature de ces privilèges et nantissement et identifier le tribunal) : .....

Le déclarant atteste que la société n'est pas en état de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité : ..... **J'atteste**  ..... **Je n'atteste pas**

(يشهد المصرح أن الشركة ليست في حالة إفلاس أو تصفية أو توقف النشاط)

Le déclarant atteste que la société ne fait pas l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité : ..... **J'atteste**  ..... **Je n'atteste pas**

(يشهد المصرح أن الشركة ليست محل إجراء عملية إفلاس أو تصفية أو توقف عن النشاط)

La société est-elle en état de règlement judiciaire ou de concordat ? : ..... **OUI**  ..... **NON**

(هل الشركة في حالة تسوية قضائية أو صلح؟)

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire) .....

La société fait-elle l'objet d'une procédure de règlement judiciaire ou de concordat :

..... **OUI**  ..... **NON**

(هل الشركة محل إجراء عملية تسوية قضائية أو صلح؟)

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire) : .....

La société a-t-elle été condamnée en application des dispositions de l'ordonnance n°03-03 du 19 juillet 2003, modifiée et complétée, relative à la concurrence : ..... **OUI**  ..... **NON**

(هل حكم على الشركة لارتكابها مخالفة لأحكام الأمر رقم 03 – 03 المؤرخ في 19 يوليو سنة 2003 والمتعلق بالمنافسة، المعدل والمتمم؟)

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision) .....

Le déclarant atteste que la société est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et l'obligation de dépôt légal de ses comptes sociaux : ..... **OUI**  ..... **NON**

(يشهد المصريح أن الشركة استوفت واجباتها الجبائية وشبه الجبائية والإيداع القانوني لحساباتها)

La société s'est-t-elle rendue coupable de fausses déclarations : ..... **OUI**  ..... **NON**

(هل قامت الشركة بتصريح كاذب؟)

Dans l'affirmative : (préciser à quelle occasion, la sanction infligée et sa date) : .....

La société a-t-elle fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant sa probité professionnelle : ..... **OUI**  ..... **NON**

(هل أديننت الشركة بحكم قضائي حاز قوة الشيء المقضي فيه بسبب مخالفة تمس بنزاهته المهنية؟)

Dans l'affirmative: (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date du jugement) ...

La société a-t-elle fait l'objet de décisions de résiliation aux torts exclusifs, par des maîtres d'ouvrages : ..... **OUI**  ..... **NON**

(هل كانت الشركة محل قرارات فسخ تحت مسؤوليته، من أصحاب المشاريع؟)

Dans l'affirmative : (indiquer les maîtres d'ouvrages concernés, les motifs de leurs décisions, si il y a eu recours auprès de la commission nationale des marchés compétente, ou de la justice et les décisions ou jugements et leur date) .....

La société est-elle inscrite sur la liste des opérateurs économiques interdits de soumissionner aux marchés publics, prévue à l'article 61 du décret présidentiel n°10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics : ..... **OUI**  ..... **NON**

(هل الشركة مسجلة في قائمة المتعاملين الإقتصاديين الممنوعين من المشاركة في الصفقات العمومية، المنصوص عليها في المادة 61 من المرسوم الرئاسي رقم 10 – 236 المؤرخ في 28 شوال عام 1431 الموافق 7 أكتوبر سنة 2010 والمتضمن تنظيم الصفقات العمومية، المعدل والمتمم؟)

Dans l'affirmative : (indiquer l'infraction et la date d'inscription à ce fichier) .....

La société est-elle inscrite au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ? : ..... **OUI**  ..... **NON**

(هل الشركة مسجلة في البطاقيّة الوطنيّة لمرتكبي الغش، مرتكبي المخالفات الخطيرة للتشريع والتنظيم في مجال الجبائية والجمارك والتجارة؟)

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction et la date d'inscription à ce fichier) .....

La société a-t-elle été condamnée pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale : ..... **OUI**  ..... **NON**

(هل حكم على الشركة لمخالفتها تشريع العمل والضمان الاجتماعي؟)

Dans l'affirmative : (préciser l'infraction, la condamnation et la date de la décision) .....

.....  
J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Je certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n°66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à ....., le .....

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

## ANNEXE 03

### ATTESTATION DE DELEGATION DE POUVOIR

Je soussigné,

Nom et prénom (s) : .....

Fonction : .....

Dénomination de la société : .....

Adresse du siège social : .....

Forme juridique de la société : .....

Capital (montant du capital social) : .....

Agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par : .....

..... en date du : .....

Avec possibilité de déléguer, donne par la présente, pouvoir à monsieur

Nom et prénom : .....

Nom de la société : .....

De négocier et conclure avec la : .....

Un contrat de : .....

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour service et valoir ce que de droit.

Fait à ....., le .....

Le soumissionnaire  
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

**ANNEXE 04**  
**LETTRE DE SOUMISSION**

Je soussigné, (Nom et Prénom) : .....

Profession : .....

Demeurant à : .....

Agissant au nom et pour le compte de : .....

Inscrit(e) au registre du commerce, au registre de l'artisanat et métiers ou autre (à préciser) de :

.....

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un délai estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché.

Me soumetts et m'engage envers la société des ciments d'Ain Ain Touta (**SCIMAT**) à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des charges, des prescriptions spéciales et moyennant la somme de : (indiquer le montant du marché en dinars et le cas échéant, en devises étrangères)

En chiffres : ..... (HT) soit : ..... (TTC)

En lettres : .....

M'engage à exécuter le marché dans un délai de : Le délai en chiffre : .....

Le délai en lettres : .....

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire n° ..... auprès : .....

Adresse : .....

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à ..... le .....

Le soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

## ANNEXE 05

### DECLARATION DE PROBITE

Je soussigné (e),

Nom et prénoms : .....

Agissant au nom et pour le compte de : .....

Je déclare sur l'honneur que ni moi, ni l'un de mes employés, représentants ou sous-traitants, n'avons fait l'objet de poursuites pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics.

M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.

M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la conclusion ou de l'exécution d'un marché, contrat ou avenant.

Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption avant, pendant ou après la procédure de conclusion d'un marché, contrat ou avenant constituerait un motif suffisant pour annuler le marché, le contrat ou l'avenant en cause. Elle constituerait également un motif suffisant pour prendre toute autre mesure coercitive, pouvant aller jusqu'à l'inscription sur la liste d'interdiction des opérateurs économiques de soumissionner aux marchés publics, la résiliation du marché ou du contrat et/ou l'engagement de poursuites judiciaires.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à ....., le .....

Le soumissionnaire  
(Nom, qualité du signataire et cachet du soumissionnaire)

**ANNEXE 06**

**ATTESTATION DE VISITE DES LIEUX**

Nous, soussigné, Monsieur : .....

Responsable de la structure : .....

**Certifie que Les Messieurs :**

- ✓ .....
- ✓ .....
- ✓ .....
- ✓ .....
- ✓ .....

De la société ..... ;

Se sont présentés le: ...../...../2024 à l'unité cimenterie Ain-Touta, pour visiter les lieux au niveau de la cimenterie Ain Touta concernant l'Avis d'Appel d'Offre portant : Fourniture des manches filtrantes pour filtres à manches.

**Lieux visités :**

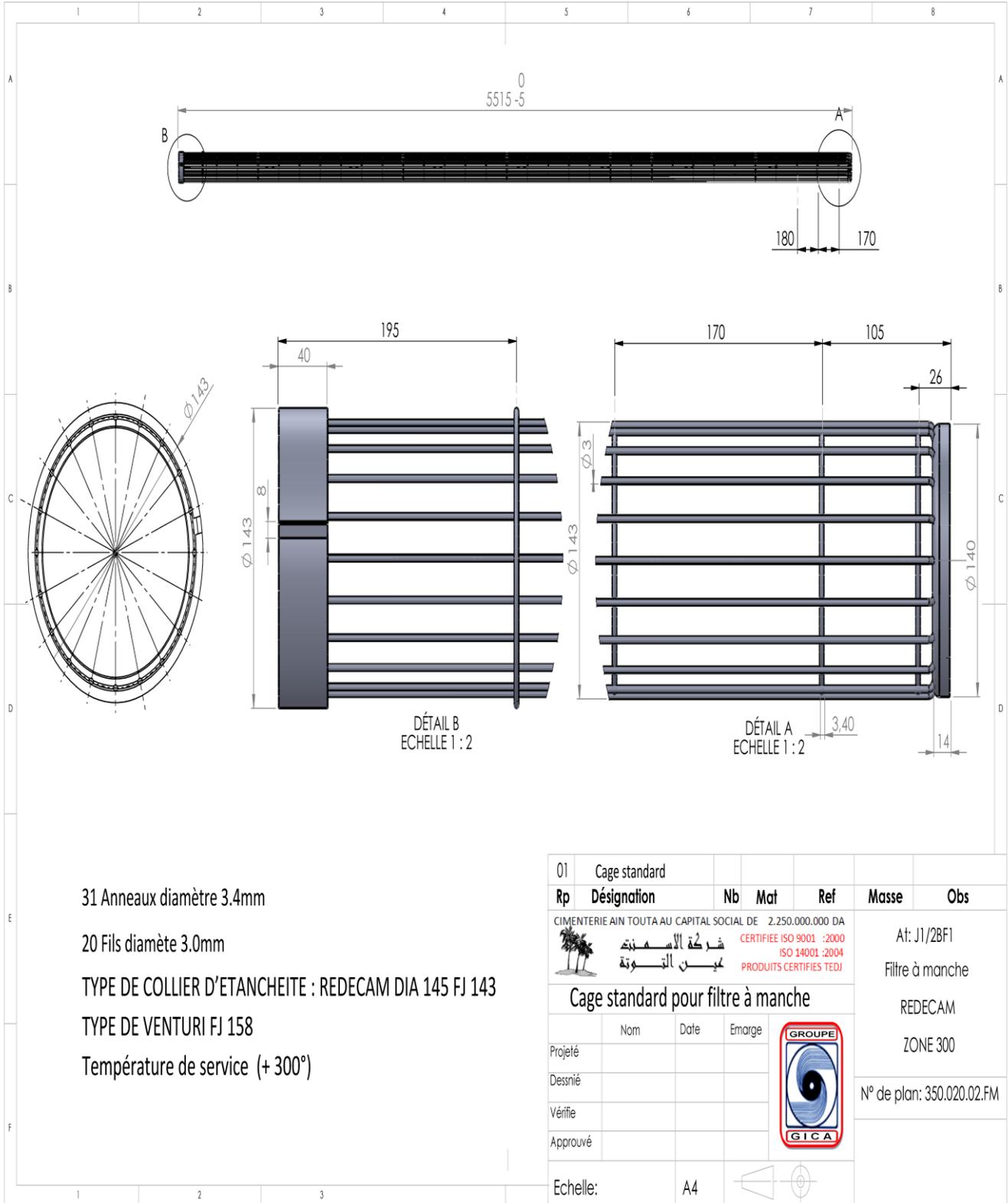
- .....
- .....
- .....

Fait à **Cimenterie Ain Touta** Le ...../...../2024

**Le responsable de la structure**

# Annexe 7

## Plan du panier



## Annexe 8

### Caractéristiques techniques du filtre à manches

Dépression du filtre.	500			mm w.g.
	<u>Dir. Normal</u>	<u>Dir. Max</u>	<u>Marche Broyeur</u>	
Débit à l'entrée du filtre	261.667	271.667	194.351	Nm3/h
Pression statique à l'entrée du filtre	80	80	80	mm w.g.
Débit à l'entrée du filtre	536.781	583.417	374.817	Am3/h
Température à l'entrée du filtre	227	251	197	°C
Type de filtre	DP			
Model du filtre	6 DPL 22x13/5, 5			
Nombre des gaines d'alimentation	1			
Nombre des compartiments	6			
Nombre des rangés des manches	44			
Nombre des manches totaux	3.432			
Surface de filtration	8.891			M2
Vitesse de filtration	1,01	1,09	0,70	m3/m2*min
Hauteur du plenum	1.200			mm
Nombre des électrovannes total	264			
Electrovannes par compartiment	44			
Manche par compartiment	572			
Nombre des coffrets nettoyage	1			
Consommation d'air par cycle	32			Nm3/cycle
Nombre des cycles	10-12			Cycles/h
Consommation totale air comprimée	158			Nm3/h
Type des manches	/			
Composition	Fibre glass			
Poids du feutre	750			g/m2
Traitement du feutre	Membrane			
Température maximum	260/280			°C
Pression air comprimée au bord du filtre	3,5			bar
<b>Dimension du filtre</b>				
Longueur filtre	18.800			mm
Largeur filtre	11.250			mm
<b>Performance du filtre</b>				
Perte de charge des manches	55	66	25	mm w.g.
Perte de charge entre les brides	81	96	39	mm w.g.
<b>Récupération de poussière</b>				
Concentration à l'entrée	16,4	17,6	36,3	g/Am3
Concentration à l'entrée	33,6	37,8	70,0	g/Nm3
Concentration à la sortie	4,9	4,7	5,2	mg/Am3
Concentration à la sortie (propriété)	10	10	10	mg/Nm3
Poussière récupérée	8.800	10.300	13.600	Kg/h

## Caractéristiques de la matière traversant les filtres de chaque ligne

### Four1 et four2

SiO <sub>2</sub>	: 12,09 %	à	13,44 %
Al <sub>2</sub> O <sub>3</sub>	: 3,28 %	à	3,72 %
Fe <sub>2</sub> O <sub>3</sub>	: 2,49 %	à	2,62 %
CaO	: 42,95 %	à	44,82 %
MgO	: 1,26 %	à	1,31 %
K <sub>2</sub> O	: 0,55 %	à	0,6 %
Na <sub>2</sub> O	: 0,09 %	à	0,95 %
SO <sub>3</sub>	: 0,52 %	à	1,15 %
Cl	: 0,03 %	à	0,06 %

**Annexe 9**  
**FICHE DE RENSEIGNEMENT SOUMISSIONNAIRE ETRANGER**

**(A remplir par l'entité responsable)**

- **Nom :** ..... ▪ **Prénom :** .....
- **N° du Passeport :** ..... ▪ **Du :** .....
- **Nationalité :** .....
- **Organisme :** .....
- **Fonction :** .....
- **Date et heure d'arrivée en Algérie (par ..... ) Le .....**  
**Heure :** ...../Vol N° : ..... (Aéroport/Port .....
- **Moyen de Transport et Circulation en Algérie : Véhicule (.....)**
- **Marque :** ..... **Immatriculation :** .....
- **Nom et Prénom du Chauffeur :** .....
- **Lieu d'hébergement : Hôtel :** ..... **A :** .....
- **Date d'arrivée à la Direction Général : Le ..... Heure :** .....
- **Date d'arrivée à la Cimenterie Aïn Touta : Le ..... Heure :** .....
- **Programme d'Activités éventuellement :** .....
- **Date de Départ de la Cimenterie Aïn Touta : Le ..... Heure :** .....
- **Destination après la mission :** ..... **Vers** .....
- **Date de Retour à l'étranger : (par ..... ) Le .....**
- **Heure :** ...../Vol N° : ..... (Aéroport/Port .....

Fait à ..... le .....

Cachet et Signature de la Société